

# Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juillet 2020 à 19 h 30



PAUL GERMAIN
pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN
District 1: Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN
District 2: Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN
District 3: Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY
District 4: Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS
District 5: Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT District 6 : Secteurs des Lacs Écho, René et Renaud pdaigneault@ville.prevost.qc.ca 450 224-8888, poste 6306



# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751



#### Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost QC JOR 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel: servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web: www.ville.prevost.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/villedeprevost



### Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 13 juillet 2020

Déboursés		
Numéro des chèques	Total des déboursés	
52096 à 52336	3 173 488,24 \$	

Engagements		
Numéro des bons de commande	Total des engagements	
59614 à 59831	1 201 630,90 \$	



#### Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost QC JOR 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

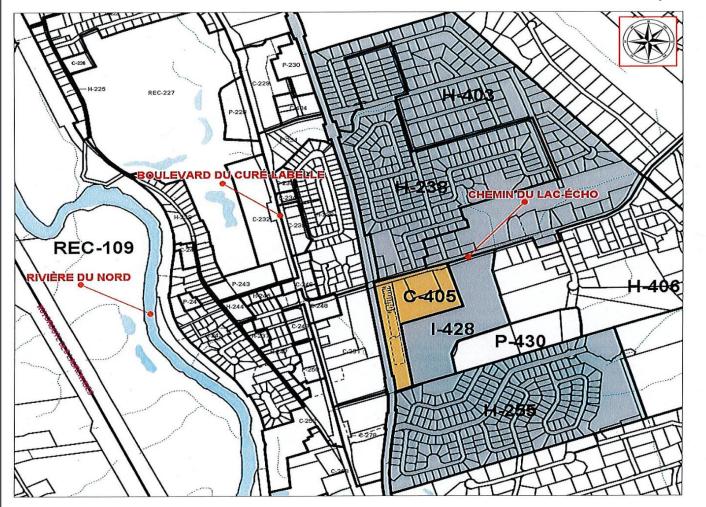
Courriel: servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web: www.ville.prevost.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/villedeprevost



**3.1** Adoption – Second projet de règlement 601-68 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'autoriser les usages commerces sous C1-Commerce de première nécessité et C2-Commerce local et services professionnels dans la zone C-405





Projet de règlement no. 601-68

Afin d'autoriser des usages commerces C1
Commerce de première nécessité et C2
Commerce local et services professionnels dans la zone C-405

Zone visée : C-405

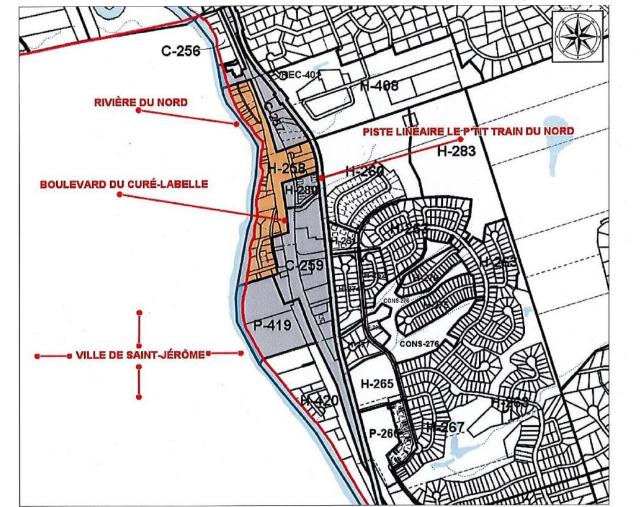
Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428



Annexe :	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 2020-04-06



**3.2** Adoption – Règlement numéro 601-69 amendant le Règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'usage Descente à bateau (R207) sous la classe d'usage Usages et activités récréatifs intensifs (R2) sous la zone H-258





Projet de règlement numéro 601-69

Afin d'autoriser l'usage descente à bateau (R207) sous la classe d'usage usages et activités récréatifs intensifs (R2) dans la zone H-258

Zone visée: H-258

Zones contiguës:
C-257, C-259, H-280, P-419, REC-401



Annexe : 2	Plan no :
Échello :	Date :
Aucune	4 mai 2020



**3.3** Adoption – Règlement 655-4 amendant le règlement 655 sur l'usage de l'eau potable (Autorité compétente)

Autorité compétente Règlement actuel		Autorité compétente Règlement modifié
Fonctionnaires désignés par résolution du Conseil municipal	•	Fonctionnaires désignés par résolution du Conseil municipal
	•	Sûreté du Québec



**3.4** Adoption – Règlement SQ-900-2010-22 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Stationnement rue Forget)

Règlement actuel		Règlement modifié
<ul> <li>Intersection du chemin du Lac-Écho, sur 25 mètres</li> </ul>		En direction nord, sur 25 mètres à partir de l'intersection de la rue Forget et du chemin du Lac-Écho
	•	En direction sud, sur toute la longueur



**3.5** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2010-23 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Interdiction de stationnement et sens unique)

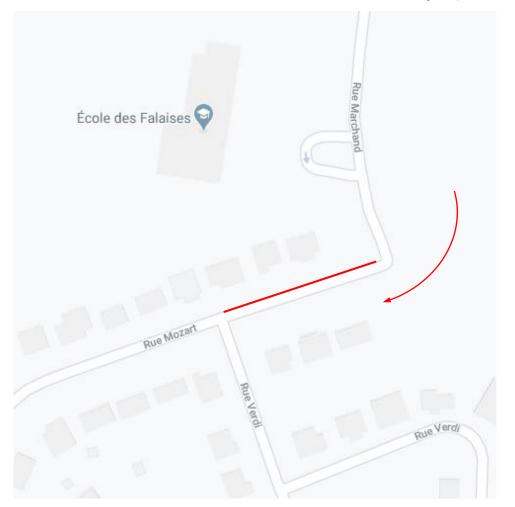


Interdiction de stationnement sur le boulevard du Lac-St-François, entre la rue des Tilleuls et la rue des Aulnes

Beaucoup de voitures se stationnent sur le boulevard du Lac-St-François pour fréquenter la plage du lac St-François; La rue n'est donc plus assez large pour permettre de circuler sécuritairement.



**3.5** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2010-23 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Interdiction de stationnement et sens unique)



Interdiction de stationnement sur la rue Mozart, les jours d'école de 7h à 16h

Raison: Afin de faciliter la circulation des autobus qui tournent sur la rue Mozart à partir de la rue Marchand (sens de la flèche)

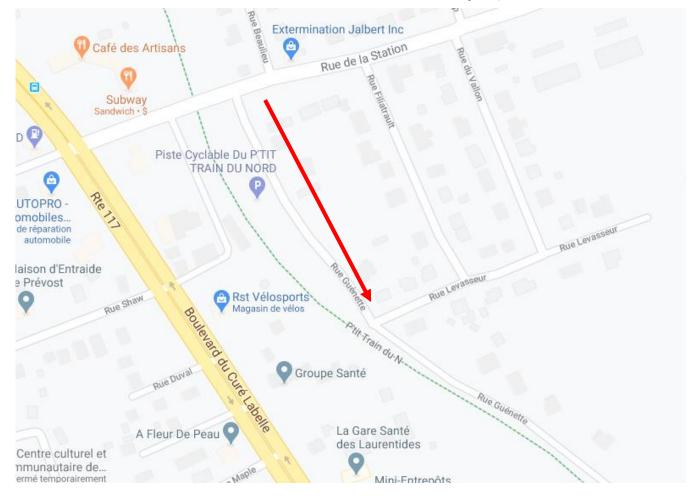


**3.5** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2010-23 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Interdiction de stationnement et sens unique)





**3.5** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2010-23 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Interdiction de stationnement et sens unique)

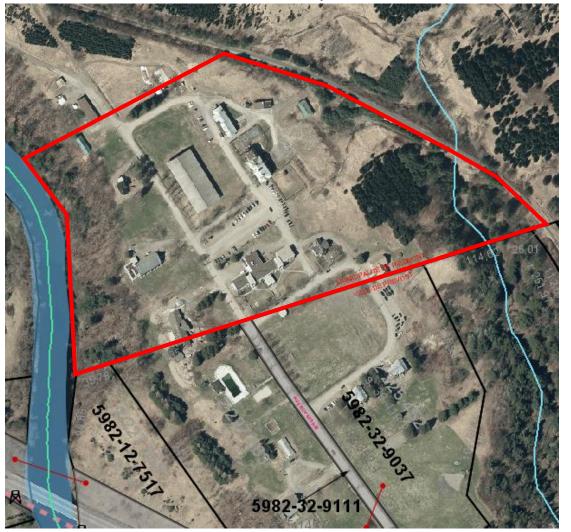


#### Mise en place d'un sens unique sur la rue Guénette

Raison: La largeur de rue a été rétrécie à cause des travaux en cours, ce qui cause une problématique au niveau du stationnement. Lorsque les voitures sont stationnées en bordure de rue, la rue n'est plus assez large pour permettre à trois (3) véhicules de large de circuler sécuritairement.



**3.6 et 3.7** Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement 773 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont

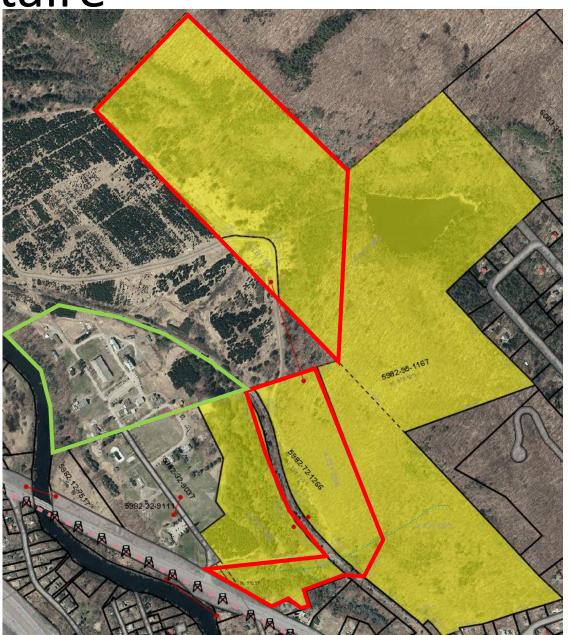


Emplacement approximatif du territoire à être annexé à Prévost



**3.6 et 3.7** Avis de motion et présentation d'un projet de règlement — Règlement 773 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Piedmont

Le territoire annexé par Piedmont est indiqué en rouge Le territoire annexé par Prévost est indiqué en vert





#### Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost QC JOR 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel: servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web: www.ville.prevost.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/villedeprevost



**5.1** Location d'équipements pour le nettoyage d'égouts et de puisards - Contrat TP-SP-2016-51 – Levée de la suspension temporaire du contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé, par sa résolution 21222-09-16, le contrat pour la location d'équipements pour le nettoyage d'égouts et de puisards à l'entreprise *Beauregard Environnement* pour un (1) an. Toutefois, la Ville se réservait le droit de reconduire le contrat annuellement pour quatre (4) périodes subséquentes d'un (1) an soit 2018 à 2021, ce que la Ville a fait jusqu'à présent;

CONSIDÉRANT la résolution 23459-06-20 par laquelle la Ville a ordonné par écrit la suspension temporaire de la réalisation du contrat;

CONSIDÉRANT que les façons de faire énoncées dans les documents fournis par l'entreprise et appuyés par divers échanges verbaux entre l'entrepreneur et la Ville reflètent les bonnes pratiques, il est donc recommandé par monsieur Normand Brisebois, MBA, directeur, Direction des infrastructures, de lever la suspension afin que *Beauregard Environnement* puisse exécuter le contrat TP-SP-2016-51;

#### IL EST RÉSOLU:

1. De lever la suspension temporaire du contrat TP-SP-2016-51 « Location d'équipements pour le nettoyage d'égouts et de puisards » pour permettre à Beauregard Environnement d'exécuter le contrat.



**5.2** Fourniture et installation d'une laveuse pour habits de combat (bunker suit) - Demande de prix INC-DP-2020-45 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Dalex Québec inc.	13 964,86 \$
Boivin & Gauvin inc.	18 942,13 \$
Systèmes de Buanderie Automatiques F.G. inc.	20 867,96 \$



**5.3** Divers travaux reliés à l'aménagement de la salle du conseil et à la réparation de l'escalier en façade du 2880, boulevard du Curé-Labelle - Octroi de contrat

Travaux	Montants avant taxes
Aménagement coin cuisine incluant un remplisseur de gourdes d'eau	9 950 \$
Équipements salle du conseil (petit réfrigérateur, lave-vaisselle, tableaux et autres)	4 000 \$
Trois (3) stores horizontaux mécanisés	1 894,43 \$
Réparation de l'escalier au 2880, boul. Curé-Labelle	7 140 \$
Location d'une mini-pelle et achats de matériaux (pierre, sable, terre)	1 800 \$
Total:	24 784,43 \$



**5.4** Projet pilote abribus – Esquisse en 3D – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Manufacturier Sheltec inc.	1 625 \$



**5.5** Réalisation d'un audit et production d'un avis de conformité de la station PSL – Demande de prix ING-DP-2020-48 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
BHP Conseil	12 417,30 \$
EXP	17 223,26 \$
Équipe Laurence	30 468,38 \$



**5.6** Services de collecte et transport de matières résiduelles de Prévost et Saint-Hippolyte – Appel d'offres public commun 959-20 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Enviro Connexions	6 719 991,08 \$
Services Ricova inc.	9 488 747,15 \$



**5.7** Terrain de tennis Parc Val-des-Monts et du Lac Écho – Fourniture et installation des lignes – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Avantage Court Entreprise	1 350 \$



#### Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost QC JOR 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel: servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web: www.ville.prevost.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/villedeprevost



**5.10** Modernisation de la sécurité d'accès aux bâtiments et systèmes d'alarmes – Demande de prix ADM-DP-2020-50 – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avant taxes
9409-4547 Québec inc.	31 800 \$

Note : Cinq (5) entreprises ont été sollicitées, mais seulement la soumission de 9409-4547 Québec inc. répondait aux besoins de la Ville



**5.11** Travaux réalisés au presbytère situé au 994, rue Principale – Octroi de contrat

Travaux	Montants (taxes nettes)
Correction infiltration d'eau murs extérieurs	8 897,90 \$
Correction infiltration d'eau sous la structure du presbytère	5 249,50 \$
Décontamination	4 147,11 \$
Toiture du balcon	4 199,60 \$
Sablage et finition des planchers	2 252,04 \$
Total (taxes nettes):	24 746,14 \$



#### Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost QC JOR 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

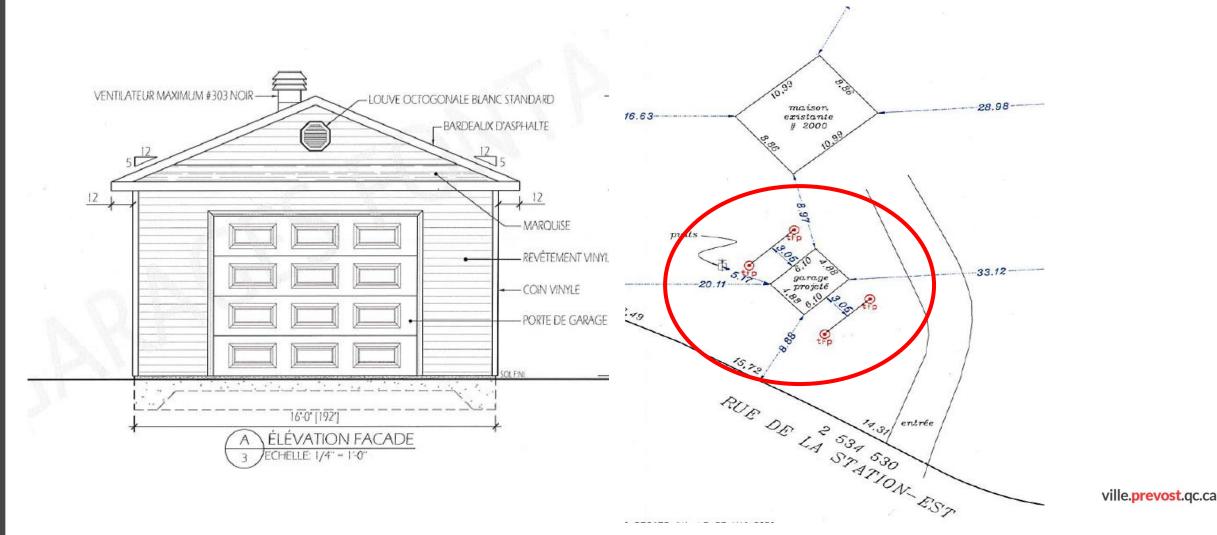
Courriel: servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web: www.ville.prevost.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/villedeprevost



**10.2** Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0033 visant un garage privé détaché - Propriété sise au 2000, chemin de la Station Est (Lot 2 532 044 du cadastre du Québec)

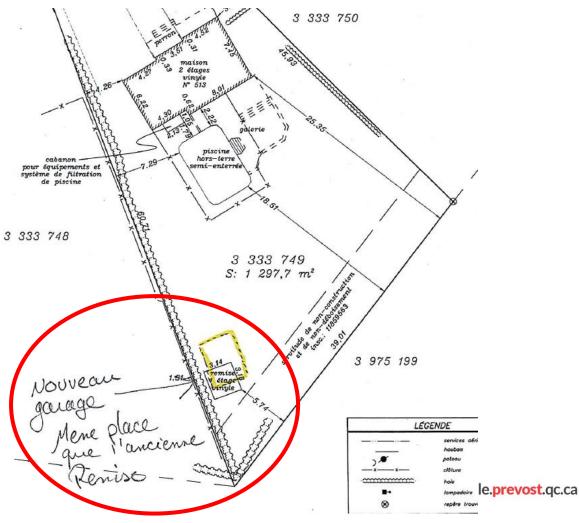




10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0035 visant un garage détaché en surplus d'un garage attenant - Propriété sise au 513, rue du Clos-Micot (Lot 3 333 749 du cadastre du

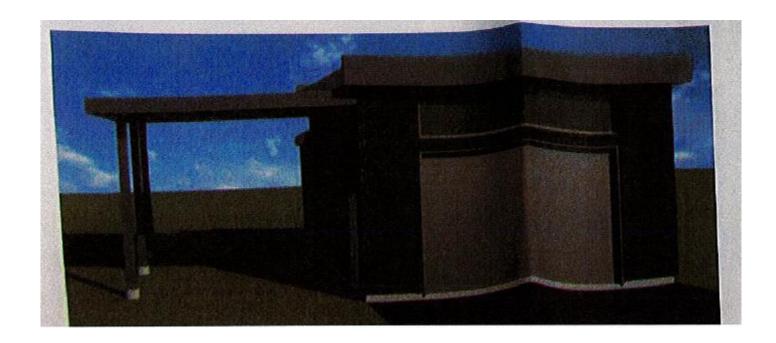
Québec)





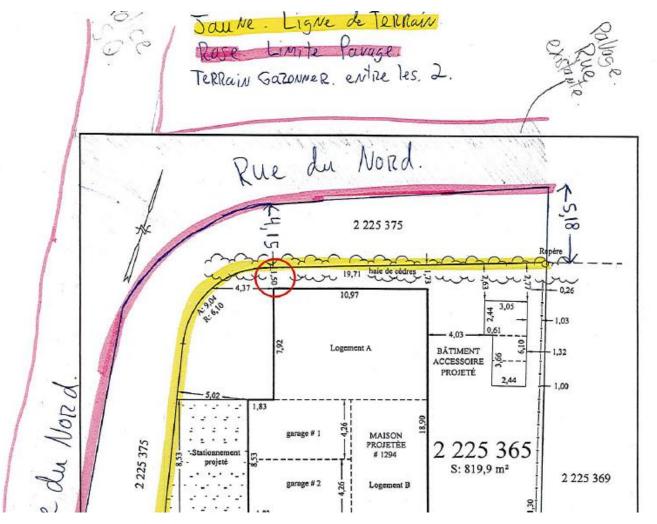


**10.4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0036 visant un garage détaché et un abri automobile attenant - Propriété sise au 1537, rue du Clos-des-Artisans (Lot 6 252 311 du cadastre du Québec)



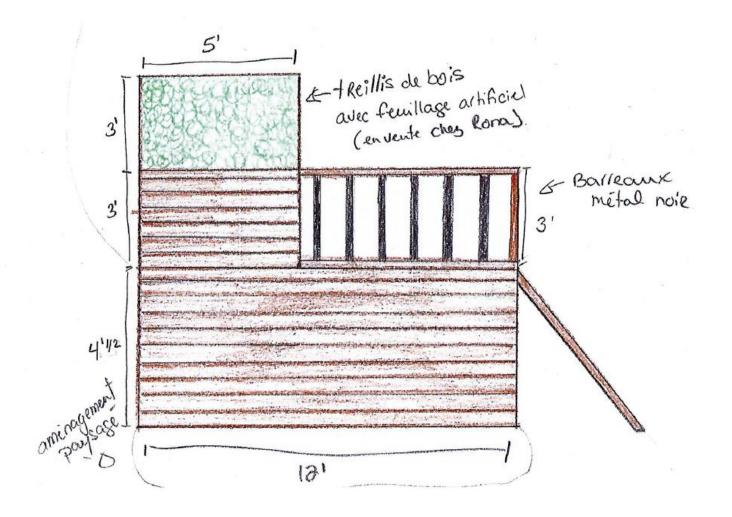


**10.5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-0037 visant la marge avant secondaire du bâtiment principal - Propriété sise au 1294, rue du Nord (Lot 2 225 365 du cadastre du Québec)



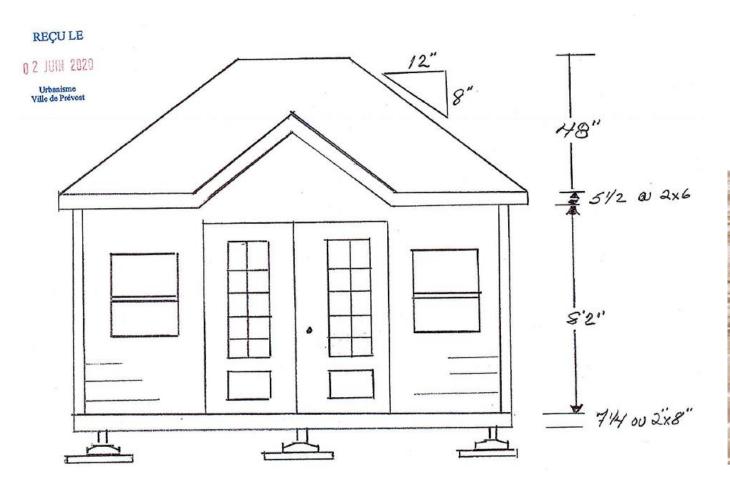


**10.6** Demande de PIIA numéro 2020-0032 visant la construction d'un patio - Propriété située au 1173, rue du Clos-du-Soleil (Lot 5 686 835 du cadastre du Québec)





**10.7** Demande de PIIA numéro 2020-0034 visant le remplacement d'une remise - Propriété située au 768, rue Blondin (Lot 2 225 380 du cadastre du Québec)



Revêtement extérieur composé de CanExel couleur Sable D-5





**10.8** Demande de PIIA numéro 2020-0038 visant l'implantation d'un mur de soutènement et remplacement d'une haie de cèdre - Propriété située au 794, rue Ross (Lot 2 225 434 du cadastre du Québec)

BANDE TE PROFECTION HAVE TE CEDAE EXISTANTE A REMPLACEL TERRAIN DU PAR UNE NOUVELLE DE 5-6 PHETS DE HAUT CENTRE CULTUREL BATIMENT PENKIPE 794 RUE RASS

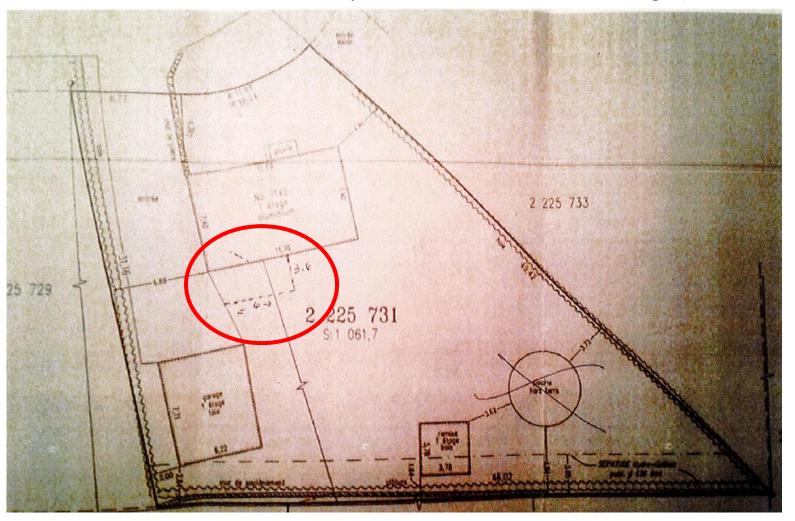
SHIDDE WHEE CORE

PREVOST

- RUE ROSS ->

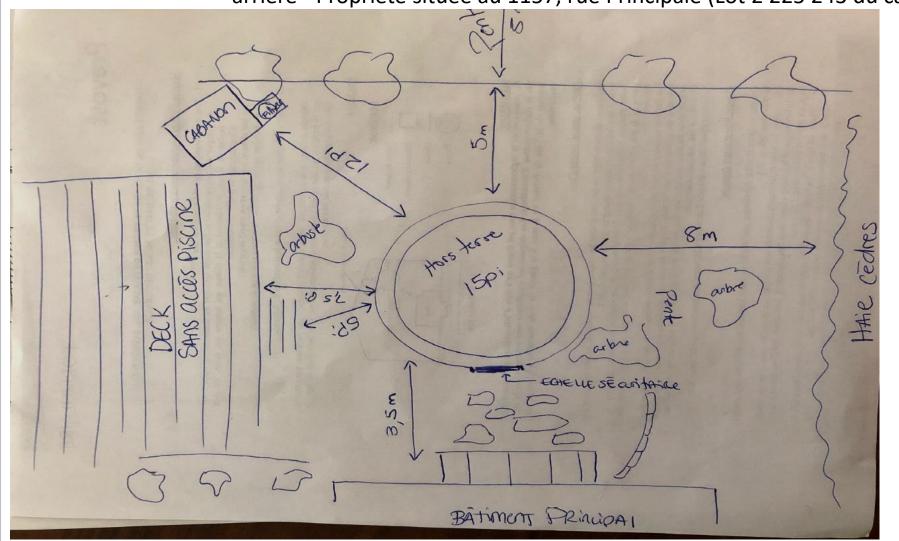


**10.9** Demande de PIIA numéro 2020-0039 visant l'installation d'une porte-patio et la construction d'un balcon - Propriété située au 1142, rue Lesage (Lot 2 225 732 du cadastre du Québec)





**10.10** Demande de PIIA numéro 2020-0040 visant l'implantation d'une piscine hors terre en cour arrière - Propriété située au 1157, rue Principale (Lot 2 225 243 du cadastre du Québec)





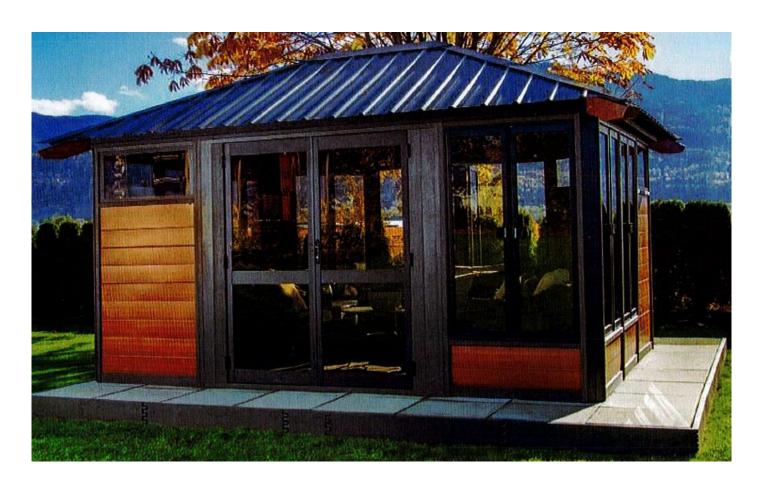
**10.11** Demande de PIIA numéro 2020-0041 visant l'agrandissement résidentiel et le logement intergénérationnel - Propriété sise au 1153, rue Principale (Lot 2 225 239 du cadastre du Québec)



ÉLÉVATION PRINCIPALE PROPOSÉE



**10.12** Demande de PIIA numéro 2020-0042 visant la construction d'un pavillon de jardin - Propriété située au 1128, rue du Clos-Saint-Urbain (Lot 4 658 225 du cadastre du Québec)





**10.13** Demande de PIIA numéro 2020-0043 visant un nouvel affichage commercial - Propriété située au 2875, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 638 du cadastre du Québec)



Demande refusée



### Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751



### Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Lundi 13 juillet 2020 à 19 h 30

Bonne fin de soirée!